



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense
et protection civile**

Metz, le 28. September 2021

Le préfet de la Moselle

à

Affaire suivie par : Marion GIRARDIN
Tél : 03 87 34 87 85
E-mail : marion.girardin@moselle.gouv.fr

Liste in fine

OBJET : Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

P. J. : Arrêté du 13 septembre 2021 publié au Journal officiel le 28 septembre 2021

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du 13 septembre 2021 publié au journal officiel le 28 septembre 2021, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue.

Je vous précise que vos administrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la parution de l'arrêté au Journal officiel pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef du SIDPC,

Myriam MATTLIN

Liste des destinataires

- Beyren-lès-Sierck
- Bourdonnay
- Breistroff-la-Grande
- Cutting
- Domnom-lès-Dieuze
- Entringe
- Fixem
- Guermange
- Guinzeling
- Haraucourt-sur-Seille
- Hayange
- Hermelange
- Insviller
- Lhor
- Lindre-Basse
- Lostroff
- Loudrefing
- Maizières-lès-Metz
- Mondorff
- Narbéfontaine
- Obervisse
- Obreck
- Puttelange-lès-Thionville
- Rodemack
- Tressange
- Vibersviller
- Zoufftgen